

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2009

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Madame Françoise CLEMENT – Messieurs Georges BONNEFOND – Sébastien RATHIER – Jacques DUGENETET - Richard CHAUX - Didier LOUVET – Madame Françoise DOITRAND - Messieurs Patrick BERGER – Pierre VALLENSANT - Sigismond ROZANSKI.

Etait absente: Madame Patricia SIMONIN.

Monsieur Patrick BERGER a été nommé secrétaire de séance.

Madame CLEMENT reprend les différents sujets abordés lors de la séance du 24 juin dernier :

- Ecole numérique rurale : la prochaine commission aura lieu début septembre.
- Dénomination des rues : l'enquête n'a apparemment pas été distribué à tous les Grézollois. Madame le Maire prendra contact avec la Poste.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – ASSAINISSEMENT :

1) Valorisation des boues : 5 bureaux d'études ont été consultés. 4 d'entre eux ont transmis une offre.

Après examen de ces offres, les membres du Conseil Municipal décident de retenir la proposition de SEDE Environnement qui se monte à 2 920.00 € H.T. si l'épandage est possible sur place ou à 2 270.00 € H.T. si l'épandage n'est pas possible sur place.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

2) Station d'épuration : 8 bureaux d'études ont été consultés.

Après avoir examiné les différentes offres, les membres du Conseil Municipal ont décidé de retenir la proposition du bureau d'études Réalités, de ROANNE, d'un montant H.T. de 14 950.00 €.

Une demande de subvention sera transmise au Conseil Général de la Loire et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

3) Déconnexion des fossés : Les travaux effectués par l'entreprise SADE sont en cours.

La mise aux normes du réseau d'eaux usées vers chez Debout est prévue, de même que le remplacement des 2 évacuations du chemin de la Chaux (vers chez Boutard et chez Bourdelin) et le raccordement de la maison Têtard aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

4) Tarif de redevance de raccordement au réseau d'assainissement :

Les membres du Conseil Municipal décident de le fixer à 600 €.

II – VOIRIE :

L'aménagement du bas du carrefour du chemin de Miolland a été réalisé par les services du Conseil Général de la Loire.

Voirie 2009 : Un point sur les travaux à réaliser sur les chemins de Miolland, Grand Champ et la Chaux a été fait avec un représentant de l'entreprise COLAS.

Les membres du Conseil Municipal décident l'installation d'un ralentisseur sur le chemin de La Chaux et approuvent le devis présenté. L'emplacement de ce ralentisseur est à définir.

Voirie 2010 : Un devis estimatif sera demandé à Monsieur GOUTORBE, de la DDEA, pour la réfection des chemins d'Aix et de la Mignérie.

Le Plat : Le terrain appartenant à Richard SITERRE a été borné par rapport à la RD et au chemin rural. Un plan d'alignement a été fait.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que le bornage du chemin du Plat soit fait.

Chemin d'accès à la maison BORGHI : Monsieur BORGHI nous a signalé que ce chemin est très abîmé. Ce chemin est privé. Il est inclus dans les parcelles appartenant à Monsieur LASSAIGNE.

III – URBANISME :

Remplacement des luminaires : A la majorité, les membres du Conseil Municipal décident le remplacement des têtes des luminaires par le modèle Légend, de Thorn pour un montant de 22 300 €. Le règlement se fera en une seule fois en utilisant le remboursement anticipé du FCTVA.

Requalification du bourg : 5 bureaux d'études ont été consultés. Seulement 2 d'entre eux ont répondu.

Les membres du Conseil Municipal décident de retenir la proposition du bureau d'études Réalités, de ROANNE, pour un montant de 12 990 € H.T.

Une subvention sera demandée au Conseil Général de la Loire.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Défense incendie : le SDIS sera informé qu'une commande d'un poteau incendie a été faite. Ce poteau sera installé vers le Château d'Aix en remplacement d'un poteau défectueux.

- Colombarium : Monsieur DUGENETET donne connaissance d'un devis de l'Entreprise COLOMBAT, d'un montant H.T. de 3 450 €. Les membres du Conseil Municipal approuvent ce devis.

- Succession de Mr Bernard DADOLLE : Madame le Maire propose que la commune se porte acquéreur des parcelles B 56, B 57 et A 683, situées au Plat, dans le cas où ces parcelles seraient proposées à l'achat après règlement des formalités de la succession de Mr Bernard DADOLLE. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

- Un garage sera loué à Monsieur Frédéric SIMONIN.

- Il sera demandé à Monsieur GOUTORBE, de la DDEA, de mesurer la longueur des chemins communaux et des chemins ruraux..

- Fonds de concours alloué par la CCVAI : 3 critères de clés de répartition ont été définis. Pour 2009, 50 000 € sont à répartir sur les 14 communes du canton, ce qui représente environ 1 500 € pour notre commune.

- Aide au maintien de l'activité commerciale : Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable au projet de Mme BARAY qui souhaitent effectuer divers travaux dans le restaurant Le Georget qu'elle exploite, et à sa demande d'obtenir une subvention dans le cadre de l'Aide départementale du Maintien de l'Activité Commerciale.
- Un contrat sera passé avec la Société SVELYS pour l'entretien de la chaudière de la salle communale Jean-Louis Pras.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.